



Execution jugement 10 ans après

Par **kacane**, le **29/02/2008** à **01:46**

bonsoir,rnrnEn 1999 j'ai été condamnée par le tribunal de paris pour faux et à payer des crédits que j'avais contractés or pendant 10 ans les organimes de credits n'ont pas réagit et il se trouve que ce 28/02/08 j'ai eu un organisme qui me reclamme de payer cette dette dans l'immédiat soit le 29/02/08 faute de quoi mon compte bancaire sera saisi ainsi que mon mobilier.rnQue puis-je faire?rnMerci

Par **Jurigaby**, le **29/02/2008** à **12:09**

Bonjour.rnrnVous devez payer, il me semble que la prescription est de 30 ans.